

FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

Déclaration CGT liminaire et compte-rendu de la 3ème réunion de travail sur les CSE dans la FPH du mardi 4 mai 2021.

Le monde d'après sera pire que le monde d'avant crise sanitaire en ce qui concerne le dialogue que vous appelez social, les droits des agent.e.s, l'intervention des syndicats notamment sur le volet RH dans la protection des agent.e.s et de leur carrière ainsi que ce qui concerne tout le champ de la prévention physique et mentale. VOS PROPOSITIONS NE SONT QUE REGRESSION.

Cette présentation ne répond pas aux questions que la CGT avait soulevées lors des réunions.

Non seulement nous n'avons pas les réponses, mais le document occulte des pans entiers du fonctionnement des instances.

La CGT a de nombreuses questions sur cette présentation que nous ferons au fil du déroulé du diaporama. Et certaines d'entre elles sont primordiales pour la CGT.

Comment voulez vous qu'une seule réunion d'approfondissements apporte toutes ces réponses ainsi que le retour des arbitrages du cabinet du ministre ?

Les agent.e.s des établissements exercent 24h/24, 7j/7 et pour la CGT l'enjeu de leur exercice professionnel ainsi que le devenir du service public mérite bien plus que 4 réunions en temps contraint.

Sauf bien entendu si le texte est déjà un copié-collé du décret de l'Etat en faisant fi des spécificités de la FPH.

Présents: DGOS, FHF, CGT, FO, SUD, CFDT, UNSA.

La réunion s'est conclue par un récapitulatif de beaucoup de questions posées sans réponse !!!

La CGT s'inquiète, d'autant plus que selon le calendrier, il ne resterait qu'une seule réunion « d'approfondissement » avant le passage en commission des statuts et en formation plénière du CSFPH. La DGOS n'a pu nous apporter l'arbitrage demandé sur tout un tas de questions lors de la dernière réunion notamment sur le seuil de 200 agent.e.s pour la création obligatoire des F3SCT (formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de travail remplaçant les CHSCT!)

Leur présentation est plus que floue (cf diaporama joint), il manque énormément d'éléments. Ce sont leurs priorités mais pas celles de la CGT et des agent.e.s, de leur carrière, de leurs conditions de travail.

- Quel sera le seuil d'agent.e.s exigé pour la création d'une F3SCT ?
- Le seuil qui sera retenu concerne le personnel non médical et le personnel médical exerçant régulièrement dans l'établissement ?
- Le personnel médical dans les instances sera sur sigle syndical?
- Existence de secrétaire CSE et F3SCT ?
- Elaboration de l'ODJ ? Conjointement avec le Président ?
- Moins de droits à la formation. Demande de faire figurer, dans le décret, le taux horaire de la formation.
- La DGOS veut professionnaliser les élu.e.s mais avec moins de formation ?
- L'information donnée au CSE sur LDG, le rapport social unique, la banque de données sociales universelles, la situation budgétaire. La CGT demande qu'un avis soit donné sur ces sujets. Présentation du plan blanc.
- Possibilité d'enquête économique du CSE.
- Valeur juridique de l'avis de la F3SCT ?
- Personnalité morale du CSE ? De la F3SCT ??
- Quid des enquêtes du CHSCT?
- Quid des visites du CHSCT?
- Concernant l'expertise, La FHF l'a rêvé, la DGOS le propose : tout d'abord la procédure doit se conformer aux règles de la commande publique. Un vote majoritaire sera requis. Si le Président la conteste, il faut un vote unanime des OS pour faire soit un recours gracieux soit un recours contentieux au TA. C'est juste la volonté de mettre un arrêt brutal aux expertises, qui permettaient d'avoir « une arme » quand les directions étaient plus que sourdes !
- Moins de réunion, c'est cela qu'ils appellent de la simplification, pour quel dialogue social ? Il faut l'accord du président pour avoir une autre réunion !!! L'autoritarisme prend acte !
- Quel financement sera attribué pour la formation des élu.e.s et mandaté.e.s ?
- PV des réunions ?
- Règlement intérieur ?
- Le registre de DGI existe-t-il toujours?
- Demande de précisions sur les attributions pour les GCS des instances ?
- Existence d'un quorum pour le CSE et F3SCT?

Lors de la prochaine réunion (le 18 mai), il devrait nous être présenté le projet de décret. Cela permettra d'avoir une vision plus précise de ce que la DGOS propose, même si nous ne sommes pas naïfs.ves sur leur volonté de vouloir un dialogue social de qualité dans les instances!!!
